

Conditions générales de vente ***EURL Cristal Event***

1-Toute commande entraîne acceptation à nos conditions générale de vente sans restriction, ni réserve

2-Il est toujours établi un devis, correspondant au besoin du client, qui est soit remis en main propre soit adressé au client en double exemplaire.

3-Toute commande ne sera définitivement acceptée par l'EURL Cristal Event que par la remise ou le retour de l'un des exemplaires du devis signé et accompagné de la mention « bon pour accord ». Un acompte de 30% du montant du devis devra nous être remis pour effectuer la réservation des prestataires. Un second acompte de 40% devra nous être remis 8 à 10 semaines avant la réception. Le solde devra être réglé 48h avant la réception ou le jour même avant le repas.

4-Nous tenons compte, lors de votre demande de devis, du nombre de convives. Le nombre total de convives devra nous être confirmé par écrit 10 jours avant la réception. Il servira de base de facturation.

5-Toute résiliation de commande entraîne la perte des acomptes versés. Ceux-ci servent de débit aux fournisseurs. Nous fournirons une facture des acomptes pour la prise en charge de votre assureur.

6-Les prix des fournitures supplémentaires et les modifications demandés par le client postérieur à l'acceptation du devis feront l'objet d'un devis et d'une facturation complémentaire. Les modifications ne pourront s'effectuer que dans un minimum de 5 jours avant la réception.

7-Une caution vous sera demandée pour la location de la salle et du matériel loué. Elle vous sera restituée 48h après la vérification du matériel et des lieux.

8-Les frais de remise en état résultant des dommages causés au matériel mis à votre disposition (ex : verre, nappe, mobilier...) seront à votre charge.

9-En cas de disparition du matériel les coûts de remplacement vous seront facturés.

10-Nous ne serons pas responsable des retards de vos prestataires, ne figurant pas sur le devis, si ceux-ci nous empêche de respecter nos temps de travail pour réaliser votre décoration.

11-Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages (ex : incendie ou vol) pouvant atteindre les objets ou matériel apportés par le client et ses invités lors de la réception.

12-Diffusion de musique : Nous ne sommes pas responsable des coupures de musique si la salle dispose d'un limiteur de son. Nous devons respecter la loi en matière de décibels.

Je déclare avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et reste en possession d'un exemplaire.

Signature du client

